



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°129**

**Publié le 5 octobre 2022**



**CABINET DU PRÉFET.....**

**Service Interministériel de défense et de protection civile.....**

- Arrêté préfectoral n°CAB-SIDPC-2022-26 du 5 octobre 2022 portant limitation de la vente de carburants.....

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....**

**Secrétariat de Direction.....**

- Décision en date du 4 octobre 2022 portant délégation générale de signature du Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais.....

- Décision en date du 4 octobre 2022 portant délégation de signature du Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais au titre de l'ordonnancement secondaire et du pouvoir adjudicateur.....

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....**

- Décision en date du 4 octobre 2022 portant délégation de signature du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France aux agents de la DREAL Hauts-de-France.....



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**

Service interministériel de défense  
et de protection civile (SIDPC)

Arras, le 5 octobre 2022,

N° CAB-SIDPC-2022-26

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT LIMITATION  
DE LA VENTE DE CARBURANTS**

**LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 742-12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2215-1-4° ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu les dispositions générales ORSEC « RETAP réseaux – volet hydrocarbures » approuvées par arrêté préfectoral le 17 juillet 2018 pris en considération du code de la sécurité intérieure et notamment de son article R. 741-8 ;

Considérant les difficultés de ravitaillement des stations-service du département du Pas-de-Calais en produits pétroliers et carburants ;

Considérant que le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques nécessite d'encadrer la vente de carburant afin de limiter les risques de pénurie et de permettre au plus nombre d'automobilistes de se ravitailler ;

Considérant les différents incidents survenus sur la voie publique et dans des lieux de vente de carburants ces derniers jours ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La vente et l'achat de carburants (essence, éthanol, gazole, GPL) dans des récipients transportables manuellement sont interdits sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais.

**Article 2 :** Les détaillants, gérants et exploitants des stations-service, notamment celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburant, prennent les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

**Article 3 :** Les détaillants, gérants et exploitants des stations-service se chargent d'afficher sur leurs pompes l'interdiction de l'article 1<sup>er</sup> afin d'en informer les usagers.

**Article 4 :** Cette interdiction est d'effet immédiat et s'applique jusqu'au vendredi 7 octobre à 23h59.

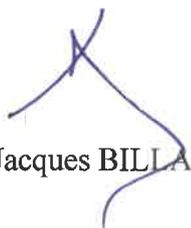
**Article 5 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique. Ce recours doit être adressé au Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62 039 – 59 014 LILLE Cedex. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement, Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale du Pas-de-Calais, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale du Pas-de-Calais, Monsieur le Directeur Zonal Nord des CRS, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Nord, Monsieur le Directeur de la SANEF, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais et copie en sera adressée aux services visés à l'article 7 ainsi qu'à Monsieur Le Préfet de la Zone de Défense Nord.

Le Préfet,



Jacques BILLANT



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer**

Arras, le 4 octobre 2022

**DÉCISION**

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet hors classe, en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2022 portant organisation de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 26 mai 2021 nommant M. Édouard GAYET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, à compter du 15 juin 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-60-90 du 10 août 2022, portant délégation de signature à M. Édouard GAYET, directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 25 mars 2019 nommant M. Yvan GUITON, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral, à compter du 15 avril 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 9 août 2021 nommant M. Luc FÉRET, ingénieur des travaux publics de l'état hors classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, à compter du 6 septembre 2021 ;

VU le Code des transports, notamment son article L. 5542-48 ;

VU l'arrêté du 24 juin 2007 relatif au livret professionnel maritime ;

VU le décret n° 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs, notamment son article 2 ;

VU la convention de mutualisation de la fonction juridique entre la DDTM du Pas-de-Calais et la DREAL Hauts-de-France du 18 janvier 2018 ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Édouard GAYET, directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, la délégation de signature conférée par l'arrêté préfectoral n° 2022-60-90 est subdéléguée à M. Luc FÉRET, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais,

**ARTICLE 2** : la délégation conférée à M. Édouard GAYET par l'arrêté préfectoral précité est subdéléguée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

**Mme Hélène LEMOINE, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises, ainsi qu'à**

**Mme Laurence BLANCHETEAU, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la responsable du service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises ont délégation pour les domaines suivants :**

I – INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- a) 1 à 3 - formalités préalables à la réalisation d'infrastructures
- b) 1 à 5 - gestion et conservation du domaine public de l'État
  - c) 1 et 4 - transports routiers
  - d) transports urbains
- c) 2 - arrêtés d'autorisation exceptionnelle de transport de marchandises et de matières dangereuses les dimanches et jours fériés
- c) 3 - autorisations de mise en circulation de petits trains touristiques

III – CONSTRUCTION ET HABITATION

- g) Commission consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité
  - 1) et 2)

IV – GESTION DES ACTES RELATIFS AU PERMIS DE CONDUIRE

- a) et b)

**M. Raymond BEUDAERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crises au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises**

I – INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- a) 1 à 3 - formalités préalables à la réalisation d'infrastructures
- b) 1 à 5 - gestion et conservation du domaine public de l'État
  - c) 1 et 4 - transports routiers
  - d) transports urbains
- c) 2 - arrêtés d'autorisation exceptionnelle de transport de marchandises et de matières dangereuses les dimanches et jours fériés
- c) 3 - autorisations de mise en circulation de petits trains touristiques

**Mme Caroline MASSON, attachée d'administration de l'État, responsable de l'unité accessibilité, au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment Crises ainsi que**

**Mme Christine RUBIN, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe à la responsable de l'unité accessibilité, au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises ont délégation pour les domaines suivants :**

III – CONSTRUCTION ET HABITATION

- g) Commission consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité
  - 1) et 2) uniquement pour les décisions favorables

**M. Didier GASKA, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, unité éducation routière au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises ainsi que**

**Mme Pascale HANOT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du Pôle «répartition des examens du permis de conduire » - unité éducation routière au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises ont délégué pour les domaines suivants :**

IV – GESTION DES ACTES RELATIFS AU PERMIS DE CONDUIRE

a) et b)

-----

**M. Thierry TANFIN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, responsable du Service Habitat Renouvellement Urbain,**

**Mme Mélanie MARTIN, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au responsable du Service Habitat Renouvellement Urbain ainsi que**

**M. Denis CAUMEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du Service Habitat Renouvellement Urbain et responsable de l'unité Territorialisation des Politiques de l'Habitat du même service ont délégué pour les domaines suivants :**

III – CONSTRUCTION ET HABITATION

a à f), h) et i)  
c) 1 – d) et f)

**Mme Sandrine DELAUDIER, attachée d'administration de l'État, cheffe de l'unité parc privé – au Service Habitat Renouvellement Urbain a délégué pour les domaines suivants :**

III – CONSTRUCTION ET HABITATION

c) 1 – d) et f)

**Mme Anne-Sophie SLIWINSKI, attachée d'administration de l'État, cheffe de l'unité Parc Public au Service Habitat Renouvellement Urbain a délégué pour les domaines suivants :**

III – CONSTRUCTION ET HABITATION

a à f), h) et i)

-----

**Mme Caroline GONTHIER-GILLIS, conseillère d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, responsable du service de l'animation et de l'appui territorial, a délégué pour le domaine suivant :**

XII - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT

-----

**M. Olivier MAURY, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du Service de l'Environnement, ainsi que**  
**Mme Hélène VILLAR, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au responsable du Service de l'Environnement**  
**et**  
**M. Pierre-Yves GESLOT, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint au responsable du Service de l'Environnement ont délégation pour les domaines suivants :**

II – URBANISME

f) 8 à 11

V – AMÉNAGEMENTS FONCIER ET FORESTIER, FORÊT, PÊCHE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

VII – CHASSE ET FAUNE SAUVAGE

X – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COURS D'EAU

**M. Alexis DRAPIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité développement durable des territoires au Service de l'Environnement a délégation pour les domaines suivants :**

II – URBANISME

f) 8 à 11

-----  
**Mme Mathilde GUÉRAND, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du Service de l'Économie Agricole**  
**ainsi que**  
**Mme Perrine COULOMB, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, adjointe à la responsable du Service de l'Économie Agricole**  
**et**  
**M. Florent CORNU, technicien supérieur principal de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité PAC et MAE au Service de l'Économie Agricole ont délégation pour les domaines suivants :**

VI – EXPLOITATIONS AGRICOLES

IX – HARAS, COURSES ET ÉQUITATION

-----  
**Mme Rachel KIRZEWSKI, architecte urbaniste de l'État, responsable du Service Urbanisme et Aménagement**  
**ainsi que**  
**Mme Nathalie KRÉPA, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la responsable du Service Urbanisme et Aménagement**  
**et**  
**M. Philippe DESMARETZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État adjoint à la responsable du Service Urbanisme et Aménagement ont délégation pour les domaines suivants :**

## II – URBANISME

- a) 1 à 3 – documents d’urbanisme
- b) zones d’aménagement concerté
- c) commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers
- d) archéologie préventive
- e) 7 à 13 - actes relatifs à l'application du droit des sols
- g) contrôle de légalité

**M. Walid YOUSFI, ingénieur des travaux publics de l’État, responsable de l’unité contrôle-application du droit des sols au Service Urbanisme et Aménagement, ainsi que**

**Mme Sandrine GROUT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle d’instruction territorial – unité contrôle-application du droit des sols au Service Urbanisme et Aménagement,**

**et**

**M. David VERBRUGGHE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjoint à la responsable du pôle d’instruction territorial – unité contrôle-application du droit des sols au Service Urbanisme et Aménagement ont délégué pour les domaines suivants :**

## II – URBANISME

- d) archéologie préventive
- e) 7 à 13 - actes relatifs à l'application du droit des sols
- g) contrôle de légalité

**M. David NOYELLE, ingénieur des travaux publics de l’État, responsable de l’unité planification au Service Urbanisme et Aménagement, ainsi que**

**M. Philippe SWIERGIEL, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l’unité planification au Service Urbanisme et Aménagement ont délégué pour les domaines suivants :**

## II – URBANISME

- a) 1 à 3 – documents d’urbanisme

**M. Kévin DEHECQ, ingénieur des travaux publics de l’État, responsable de l’unité foncier, aménagement et expertise juridique au Service Urbanisme et Aménagement a délégué pour le domaine suivant :**

## II - URBANISME

- c) commission départementale de la préservation des espaces naturels
- 

**M. Stéphane BRIMEUX, ingénieur divisionnaire de l’industrie et des mines, chef du Service des Affaires Maritimes et du Littoral ainsi que**

**Mme Anna SCHUHL, administratrice des affaires maritimes, adjointe au chef du Service des Affaires Maritimes et du Littoral,**

**M. Alexandre LARROQUE, administrateur des affaires maritimes, responsable de l'unité encadrement et contrôle des activités maritimes au Service des Affaires Maritimes et du Littoral,**

et

**Mme Séverine JOLY, attachée d'administration de l'État, responsable de l'unité gestion du domaine public maritime et du littoral au Service des Affaires Maritimes et du Littoral, ont délégation pour les domaines suivants :**

XI – AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- a) gestion du domaine public maritime
- b) police des épaves maritimes
- c) abandon des navires et engins flottants
  - d) régime du pilotage
  - e) commission nautique locale
- f) conditions générales d'exercice de la pêche maritime
- g) décision des titres de navigation pour les navires de commerce et de plaisance
- h) francisation des navires de commerce et de plaisance
- i) contrôles sanitaire et technique des produits de la mer
- j) chasse sur le domaine public maritime
  - k) permis plaisance
  - l) coopératives maritimes
- m) contraventions de grande voirie

-----

**M. Sylvain GATHOYE, attaché d'administration hors-classe de l'État, chef du service juridique mutualisé de la DREAL Hauts-de-France,**  
ainsi que

**Mme Maÿlis RIGOT, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du service juridique mutualisé, cheffe du pôle affaires générales et environnement,**  
et

**Mme Florence COCHEREL-HUGOT, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de l'unité affaires générales du pôle affaires générales et environnement du service juridique mutualisé,**

et

**Mme Justine LARDEUR, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle travaux et contrats publics du service juridique mutualisé,**

et

**Mme Nathalie JADEM, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du pôle travaux et contrats publics du service juridique mutualisé,**

et

**Mme Marjorie DESPLANQUES-DECONINCK, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de service et cheffe du pôle contentieux administratif de l'urbanisme du service juridique mutualisé,**

et

**M. David VAN ROBAYS, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure, adjoint à la cheffe du pôle contentieux administratif de l'urbanisme et éoliennes du service juridique mutualisé,**

et

**Mme Delphine BIGEARD, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle contentieux pénal Urbanisme et ICPE du service juridique mutualisé,**

et

**M. Frédéric TROMONT, technicien principal de l'agriculture au pôle contentieux pénal urbanisme et ICPE du service juridique mutualisé ont délégation pour les domaines suivants :**

XIII - CONTENTIEUX

c) à g)

-----  
**ARTICLE 3** : M. Édouard GAYET, directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais a, conformément au Code des transports, notamment son article L 5542-48, délégation de signature en ce qui concerne :

a) l'organisation et la conduite des tentatives de conciliations entre les marins et leurs employeurs sur tout différent qui peut s'élever à l'occasion de la formation, de l'exécution ou de la rupture d'un contrat de travail conclu entre un marin et son employeur prévu par le décret n° 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs ;

b) la délivrance du livret professionnel maritime prévu par l'arrêté du 24 juin 2007.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Édouard GAYET, subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes et décisions à :

M. Yvan GUITON, directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral,

M. Stéphane BRIMEUX, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du service des affaires maritimes et du littoral ;

Mme Anna SCHUHL, administratrice des affaires maritimes, adjointe du chef du service des affaires maritimes et du littoral ;

M. Alexandre LARROQUE, administrateur des affaires maritimes, responsable de l'unité encadrement et contrôle des activités maritimes ;

Mme Émeline DILLY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure pour b) uniquement ;

Mme Michèle TERNON, syndic des gens de mer principal de 1<sup>re</sup> classe pour b) uniquement

-----  
**ARTICLE 4** : Les présentes dispositions annulent et remplacent celles de ma précédente décision du 11 août 2022..

-----  
**ARTICLE 5** : La présente décision de subdélégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le 4 octobre 2022

Le directeur départemental des  
territoires et de la mer,



Édouard GAYET





**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**

Arras, le 4 octobre 2022.

**DÉCISION**

**Ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur**

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS**

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la loi de finances 2022 n° 2021-1900 du 30 décembre 2021,

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet hors classe, en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais,

**Vu** l'arrêté du Premier ministre du 26 mai 2021 nommant M. Édouard GAYET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer à compter du 15 juin 2021,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-60-106 en date du 10 août 2022 donnant délégation de signature à M. Édouard GAYET, directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-60-107 en date du 10 août 2022 donnant délégation de signature à M. Édouard GAYET, directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais au nom du pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté du premier ministre du 9 août 2021 nommant M. Luc FÉRET, ingénieur des travaux publics de l'état hors classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer à compter du 6 septembre 2021 ;

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les délégations de signature conférées par les arrêtés préfectoraux du 10 août 2022 en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques, et de pouvoir adjudicateur, sont subdéléguées comme suit :

### Article 1-1 :

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Édouard GAYET, directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-calais, à M. Luc FÉRET, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (commandes d'achat, marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (actes attributifs de subventions et titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté préfectoral susvisé, ainsi que les actes nécessaires à la passation des marchés.

### Article 1-2 :

à Mme Dominique DELOBELLE, pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (commandes d'achat, marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (actes attributifs de subventions et titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté préfectoral susvisé.

### Article 1-3 :

aux délégataires suivants à effet de recevoir les crédits et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, dans la limite des seuils et BOP suivants :

- les demandes pour engagement d'achat et les bons de commandes Chorus
- les demandes pour engagement de subvention, acompte et solde de subvention
- l'ensemble des actes (révision de prix, bon de commande, tranche conditionnelle) liés aux marchés signés par le Directeur
- 

Programme	Service	Déléataire	Seuils (en euros HT)	Nature de la dépense
0113-0181-0203 0205-0207-0135 0149-0362	Cabinet	Mme Dominique DELOBELLE, chargée de mission AMO performance	50 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0207	Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises (SSERBC)	Mme Hélène LEMOINE cheffe de service Mme Laurence BLANCHETEAU cheffe de service adjointe	50 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0135	Service Habitat Renouvellement Urbain (SHRU)	M. Thierry TANFIN chef de service Mme Mélanie MARTIN adjointe au chef de service M. Denis CAUMEL adjoint au chef de service	50 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services

Programme	Service	Délégataire	Seuils (en euros HT)	Nature de la dépense
0113 0181 0135 0362	Service de l'Environnement (SDE)	M. Olivier MAURY chef de service Mme Hélène VILLAR cheffe de service adjointe M. Pierre-Yves GESLOT chef de service adjoint	50 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0181		M. Laurent LATURELLE, responsable de l'unité GDR	20 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0113		M. Jean-Yves GAGNEUX, responsable de l'unité police des eaux et des risques littoraux	2 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre du marché d'analyses, de contrôles, de petits matériels et de consommables de laboratoire
0135	Service Urbanisme et Aménagement (SUA)	Mme Rachel KIRZEWSKI, cheffe de service Mme Nathalie KRÉPA adjointe à la cheffe de service M. Philippe DESMARETZ, adjoint à la cheffe de service	20 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0113 0205	Service des affaires maritimes du littoral (SAML)	M. Stéphane BRIMEUX chef de service Mme Anna SCHUHL adjointe au chef de service	20 000 €	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
		M. Alexandre LARROQUE responsable de l'unité ECAM Mme Séverine JOLY responsable de l'unité GDPML	2 000 €	
0203	Capitainerie de Calais	M. Hubert KERVELLA commandant de port	2 000 €	Hors marchés
		M. Guillaume LEPINE commandant de port adjoint		
0203	Capitainerie de Boulogne-sur-Mer	M. Jérôme ABOTSI, commandant de port M. Gaëtan BOMMELAER, commandant de port adjoint	2 000 €	Hors marchés
0149 0362	Service de l'Économie Agricole (SEA)	Mme Mathilde GUÉRAND, cheffe de service Mme Perrine COULOMB, adjointe à la cheffe de service M. Florent CORNU, responsable de l'unité PAC et MAE	50 000 €	Hors marché
		Mme Véronique RENAULT responsable de l'unité Contrôle et Modernisation	20 000 €	Hors marché
		Mme Ségolène PODVIN, responsable de l'unité entreprises et foncier agricoles	20 000 €	Hors marché

**Article 1-4 :**

aux agents désignés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des dépenses:

- les certificats administratifs de constatation de service fait (bon de livraison certifié)
- les états d'acompte dans le cadre des marchés de travaux, fournitures et services

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Services</b>	<b>BOP</b>
Jérôme ABOTSI	commandant de port	capitainerie de Boulogne-sur-Mer	0203
Gaëtan BOMMELAER	commandant de port adjoint		
Hubert KERVELLA	commandant de port	capitainerie de Calais	
Guillaume LEPINE	commandant de port adjoint		
Véronique DELACOURT	assistante		
Thierry TANFIN	chef de service	SHRU	0135
Mélanie MARTIN	adjointe au chef de service		
Denis CAUMEL	adjoint au chef de service		
Anne-Sophie SLIWINSKI	chefe de l'unité parc public		
Grégory BLANDIN	adjoint à la cheffe d'unité parc public		
Catherine KOWALCZYK	chargée d'études LHI et structures d'hébergement		
Marie LEFINT	instructrice AUH - gestionnaire financier	SSERBC	0207
Hélène LEMOINE	chefe de service		
Laurence BLANCHETEAU	adjointe à la cheffe de service		
Didier GASKA	responsable de l'unité éducation routière		
Nathalie BOUREZ	assistante administrative		
Olivier MAURY	chef de service		0113
Hélène VILLAR	adjointe au chef de service		0135
Pierre-Yves GESLOT	adjoint au chef de service		0181
Jean-Yves GAGNEUX	responsable de l'unité PERL		0362
Julien BOULANGER	adjoint au responsable de l'unité PERL	SDE	0113
Stéphane FOURRIER	instructeur police de l'eau – milieux aquatiques		
Laurent LATURELLE	responsable de l'unité GDR		
Doriane MAHÉ	adjointe au chef de l'unité GDR – pôle connaissance		
Stéphane ANSART	adjoint au chef de l'unité GDR – pôle mission PAPI-DI		
Valérie ZIOLKOWSKI	adjointe au chef de l'unité GDR – pôle PPR		
			0181

Agents	Fonctions	Services	BOP
Stéphane BRIMEUX	chef du SAML	SAML	0113 0205
Anna SCHUHL	adjointe au chef de service		
Alexandre LARROQUE	responsable de l'unité ECAM		
Séverine JOLY	responsable de l'unité GDPML		
Isabelle FOURRIER-DENIS	chargée de la gestion du domaine public maritime		
Bruno BRAZIER	adjoint POLMAR		
Philippe DUCROCQ	responsable de l'unité littorale des affaires maritimes		
Christian POURRE	assistant – unité ECAM		
Philippe MASSET	chargé de mission coordination des politiques maritimes et littorales		
Rachel KIRZEWSKI	chefe de service	SUA	0135
Nathalie KRÉPA	adjointe à la cheffe de service		
Philippe DESMARETZ	adjoint à la cheffe de service		
Sandra DORÉ	assistante		
Mathilde GUÉRAND	chefe de service	SEA	0149 0362
Perrine COULOMB	adjointe à la cheffe de service		
Florent CORNU	responsable de l'unité PAC et MAE		
Véronique RENAULT	responsable de l'unité contrôle et modernisation		
Ségolène PODVIN	responsable de l'unité entreprises et foncier agricoles		
Maïté CAPOEN	agent de l'unité entreprises et foncier agricoles		

#### **Article 1-5 :**

Pour les émissions de titre de recette :

– à Mmes Rachel KIRZEWSKI, Nathalie KRÉPA, M. Philippe DESMARETZ, Mme Sandrine GROUT et MM. Walid YOUSFI, David VERBRUGGHE, du Service Urbanisme et Aménagement, pour la liquidation sous l'applicatif ADS 2007 des taxes d'urbanisme, redevances de l'archéologie préventive et le versement pour sous-densité vers CHORUS.

– à Mme Dominique DELOBELLE, chargée de mission – AMO Performance, M. Thierry TANFIN, chef du SHRU, Mme Mélanie MARTIN, M. Denis CAUMEL, respectivement, adjointe et adjoint au chef du SHRU, pour la liquidation des ordres de recettes destinées à assurer le recouvrement des créances de l'État.

#### **Article 1-6 :**

aux agents désignés ci-après pour valider, via le progiciel Chorus Formulaire, les demandes d'engagement d'achat ou de subvention, les constatations de service fait et les transmissions d'ordre à payer :

<b>Service</b>	<b>Déléataire</b>	<b>Programme</b>
Direction	Mme Dominique DELOBELLE chargée de mission – AMO Performance	0113 – 0135 – 0181 – 0203 – 0205 – 0207 – 0149 – 0362
Service de l'Environnement	M. Olivier MAURY, chef de service	0113 – 0181
	M. Pierre-Yves GESLOT adjoint au chef de service	
	Mme Hélène VILLAR adjointe au chef de service	
	M. Laurent LATURELLE responsable de l'unité Gestion des Risques	0181
	M. Stéphane ANSART adjoint au responsable de l'unité GDR, chargé de la mission PAPI	
	Mme Doriane MAHÉ adjointe au responsable de l'unité GDR	
	Mme Valérie ZIOLKOWSKI adjointe au responsable de l'unité GDR	
M. Jean-Yves GAGNEUX responsable de l'unité police de l'eau et risques littoraux	0113	
Service des Affaires Maritimes et du Littoral	M. Stéphane BRIMEUX, chef de service	0205 – 0113
	Mme Anna SCHUHL adjointe au chef de service	
	Mme Séverine JOLY responsable de l'unité GDPML	
	M. Alexandre LARROQUE responsable de l'unité ECAM	
Service Sécurité Éducation Routière Bâtiments et Crises	Mme Hélène LEMOINE cheffe de service	0207
	Mme Laurence BLANCHETEAU adjointe à la cheffe de service	
Service Habitat et Renouvellement Urbain	M. Thierry TANFIN chef de service	0135
	Mme Mélanie MARTIN adjointe au chef de service	
	M. Denis CAUMEL adjoint au chef de service	
	Mme Anne-Sophie SLIWINSKI responsable de l'unité parc public	

Service		Déléataire	Programme
Capitaineries	Boulogne sur Mer	M. Jérôme ABOTSI commandant de port	0203
		M. Gaëtan BOMMELAER commandant de port adjoint	
	Calais	M. Hubert KERVELLA commandant de port	
		M. Guillaume LEPINE commandant de port adjoint	
Service Urbanisme et Aménagement		Mme Rachel KIRZEWSKI chefe de service	0135
		Mme Nathalie KRÉPA adjointe à la cheffe de service	
		M. Philippe DESMARETZ adjoint à la cheffe de service	
Service de l'Économie Agricole		Mme Mathilde GUÉRAND chefe de service	0149
		Mme Perrine COULOMB adjointe à la cheffe de service	
		M. Florent CORNU responsable de l'unité PAC et MAE	
		Mme Véronique RENAULT responsable de l'unité contrôle et modernisation	
		Mme Ségolène PODVIN, responsable de l'unité entreprises et foncier agricoles	

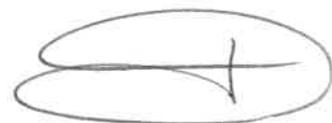
**Article 2 :**

La décision relative à l'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur en date du 11/08/2022 est abrogée.

**Article 3 :**

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Le directeur départemental des  
territoires et de la mer



Édouard GAYET





**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**DÉCISION**

portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France

**Abroge et remplace la décision du 10 août 2022**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2019 nommant monsieur Laurent TAPADINHAS ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France

Vu l'arrêté du secrétaire général du Pas-de-Calais du 10 août 2022 portant délégation de signature à monsieur Laurent TAPADINHAS, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France :

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté en date du 10 août 2022 à :

- madame Florence CLERMONT-BROUILLET, directrice adjointe
- monsieur Matthieu DEWAS, directeur adjoint

Monsieur Francis BOULANGER, secrétaire général

Madame Anne LANGUE, secrétaire générale adjointe

Monsieur Nicolas MASERAK, chef du service risques

Monsieur Marc MANCINI, adjoint au chef du services risques

Monsieur Xavier STREBELLE, adjoint au chef du service risques

Monsieur Marc GREVET, chef du service eau et nature

Monsieur Didier LHOMME, adjoint au chef du service eau et nature

Monsieur John BRUNEVAL, chef du service énergie, climat, logement et aménagement du territoire

Madame Séverine FEBVRE, cheffe du service mobilité et infrastructures

Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint au chef du service mobilité et infrastructures

Madame Chantal ADJRIOU, cheffe du service information, développement durable et évaluation environnementale

Monsieur Frédéric CARLIER, chef du pôle promotion de la transition

Monsieur Lionel MIS, chef du service sécurité des transports et des véhicules

Monsieur Nicolas BOVE, adjoint au chef du service sécurité des transports et des véhicules

Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, chef de l'unité départementale d'Artois  
Madame Claire FREY, adjointe au chef de l'unité départementale d'Artois  
Monsieur Jean-Marie LECLUSE, adjoint au chef de l'unité départementale d'Artois  
Monsieur Arnaud DEPUYDT, chef de l'unité départementale du Littoral  
Monsieur Nicolas PACAULT, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral  
Monsieur Grégory LEFRANCOIS, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral

## Article 2

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté en date du 10 août 2022,  
paragraphe I-1 (mines, carrières et terrils, eaux souterraines et minérales, espaces souterrains, explosifs) à :

Monsieur BIADALA Christophe  
Monsieur COURAPIED Laurent  
Monsieur DEBONNE Olivier  
Madame MAUROUX Sarah  
Monsieur BALLENGHIEN Luc  
Madame TAIN Caroline  
Madame BENETAZZO Murielle  
Monsieur BOUCHIND'HOMME Philippe

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté en date du 10 août 2022,  
paragraphe I-2 (environnement industriel) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent  
Monsieur SANTERRE Nicolas  
Monsieur COURAPIED Laurent  
Monsieur EMIEL Christophe  
Madame GABREAU Mathilde  
Monsieur DEBONNE Olivier  
Monsieur COLACCINO Sandro  
Monsieur PACAULT Nicolas  
Madame TAIN Caroline  
Madame KICHENARADJOU Amélie  
Monsieur DOURLIN Thomas  
Monsieur LECLUSE Jean-Marie  
Madame FREY Claire  
Monsieur SELIN Gérard  
Monsieur HEINA Francky

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté en date du 10 août 2022,  
paragraphe I-3 (appareils à pression et réseaux) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent  
Monsieur PHILIPP Maxime  
Monsieur CARON Philip  
Monsieur FONTAINE Julien  
Madame GABREAU Mathilde  
Monsieur PACOT Guillaume  
Monsieur PHILIPP Maxime  
Monsieur HAMMER Benoit  
Monsieur LARUE Quentin

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté en date du 10 août 2022,  
paragraphe II-1 (protection de la nature et paysages) à :

Monsieur BINCE Frédéric

Monsieur GONIDEC David

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté en date du 10 août 2022,  
paragraphe III (énergie) à :

Madame ASLANIAN Élisabeth  
Monsieur BILLET Fabien  
Monsieur FASQUEL Pascal  
Monsieur PARADIS Fabien  
Madame LENGLET Claire  
Madame BERQUET Virginie

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté en date du 10 août 2022,  
paragraphe IV-1 (véhicules) à :

Monsieur PREVOST Sébastien  
Madame LIBERKOWSKI Isabelle  
Monsieur MIS Lionel  
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric  
Madame FREY Claire  
Monsieur LECLUSE Jean-Marie  
Monsieur BOUSSARD David  
Monsieur BRUNET Didier  
Monsieur DUPLAT Sébastien  
Monsieur CARIN Grégory  
Monsieur DAUCHEZ Jean-Bernard  
Monsieur VANDEVOORDE Guillaume  
Monsieur PERIN Franck  
Monsieur DEVRED Bruno  
Monsieur DUBRULLE Grégory  
Monsieur MABUT Harry  
Monsieur MARCHAL Eric  
Monsieur OPIGEZ Pascal  
Monsieur EL MOUDEN Hicham  
Monsieur VATBLED Philippe  
Monsieur VUYLSTEKER Alexandre  
Monsieur WILLEMART Marcel  
Monsieur GIBAULT Aurélien  
Madame LAMAND Stéphanie  
Monsieur LAHONDES Dominique  
Madame GUIMARD Marie-Christine  
Madame ABOULAHCEN Malika  
Monsieur HENRIQUES Francisco  
Madame TONNEL Christine  
Madame MARX Florine

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté en date du 10 août 2022,  
paragraphe IV-2 (transports exceptionnels) à :

Monsieur UYTENHOVE Vincent

- l'article 1<sup>er</sup> en date du 10 août 2022,  
paragraphe IV-3 (transports urbains de personnes et transports routiers non urbains de personnes) à :

Monsieur DE SAINT VAAST Pascal  
Madame CANLERS Elvire

### Article 3

Les délégations définies par l'article V sont données à l'effet de représenter dans le cadre de leurs attributions et compétences, les observations écrites devant les tribunaux compétents du ressort de la cour d'appel de Douai (*articles L480-5 et R480-4 du code de l'urbanisme*), et pour les observations orales devant le tribunal administratif de Lille (*article R732-1 du code de justice administrative*) à :

Monsieur GATHOYE Sylvain  
Madame RIGOT Maÿlis  
Madame COCHEREL-HUGOT Florence  
Monsieur AUBENEAU Fabrice  
Madame LARDEUR Justine  
Madame JADEM Nathalie  
Madame BIGEARD Delphine  
Monsieur TROMONT Frédéric  
Madame JOUAN-PRUVOT Christine  
Madame DESPLANQUES-DECONINCK Marjorie  
Monsieur VAN ROBAYS David

### Article 4

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom de monsieur le préfet du Pas-de-Calais, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis à monsieur le préfet du Pas-de-Calais et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le

04 OCT. 2022

le directeur régional de  
l'environnement, de l'aménagement  
et du logement  
des Hauts-de-France



Laurent TAPADINHAS